

CARITAS DEVELOPPEMENT KANANGA ET AUTONOMISATION DES COMMUNAUTES DE BASE***Grégoire KAYAYA TSHITUPA**

Master en sociologie de l'Université de Lubumbashi, Congo

Received 11th May 2024; Accepted 15th June 2024; Published online 30th July 2024

Abstract

Il sied de comprendre que chaque société est appelée à évoluer et à être autonome ; cela n'est pas un gâteau, mais plutôt, un processus volontaire, en collaboration avec les experts en la matière, en vue d'amener les communautés à une auto-prise en charge responsable. Tel est la mission que s'est assigné la Caritas Développement Kananga, CDKa en sigle, celle d'amener les communautés de base à l'autonomisation à partir des initiatives locales de développement, dont les membres eux-mêmes doivent être responsables de leur propre développement, par l'initiation des activités à la base, et leur gestion responsable, mais aussi avec possibilités de laisser les libres initiatives individuelles. Ainsi, les communautés de base encadrées par la Caritas Développement Kananga, ont suivi des formations en termes de renforcement des capacités en vue de se forcer d'initier des activités localement et vivre en indépendance.

Keywords: MINESUP-Tchad, Pédagogie universitaire, Cadres généraux, Stratégies institutionnelles, Professionnalisation, Enseignants-chercheurs.

INTRODUCTION

Les ONG de toutes sortes et de toute dimension ont vu jour avec pour mission d'épauler l'Etat et d'aider la population confrontée aux problèmes d'eau potable, d'injustice, d'insécurité tant judiciaire qu'alimentaire, de corruption, de baisse du niveau de la qualité de l'enseignement, de la malnutrition, de la détérioration des infrastructures socio-économiques (écoles, hôpitaux, routes, ..). La situation socio-économique au Kasai est alarmante à plus de 60%, certains ménages, surtout ceux de l'hinterland, vivent dans des bicoques et exposés à la promiscuité, l'accès aux soins médicaux pose problèmes à cause de l'instabilité financière des responsables des ménages et par conséquent, on fait recours à la pharmacopée traditionnelle, etc., bien que certaines situations sont encore passables, c'est comme les frais scolaires et académiques, etc.² Ainsi, d'une part certains ont développé l'esprit de la débrouillardise afin de résoudre les besoins primaires du ménage et les autres besoins ; et certains autres ont adhéré à des mouvements associatifs, des coopératives etc. d'autre part.

Cadre Théorique

Kalunga Mawazo Bienvenue et Kazadi Kimbu Timothée, s'inspirant de Fortin, M., F., notent que la théorie vient du latin qui signifie une recherche spéculative. Elle est définie de plusieurs manières. Marie Fabienne Fortin définit la théorie comme étant un ensemble des généralisations portant sur des concepts et des propositions précisant des relations entre les variables, destinés à expliquer et à prédire les phénomènes,³ Le cadre théorique, se réfère à une théorie qui est généralement définie comme étant un ensemble des lois, des postulats formant un système explicatif logique et cohérent relatif à un phénomène ou un ensemble de phénomènes donnés et pouvant servir de base à des applications et interprétations particulières. Il existe une multitude des théories pour chaque discipline en sciences sociales et humaines.

Ce qui importe pour le chercheur à ce niveau, c'est d'énoncer la théorie de base à laquelle, il attache son étude et de démontrer comment les différentes lois ou postulats du cadre théorique chevauchent avec le cheminement logique de problématique et ses hypothèses de recherche. Le cadre théorique, joue donc ainsi deux rôles importants dans toute recherche. Il joue le rôle de projecteur : la théorie éclaire la recherche et le chercheur en donnant à celui-ci des considérations générales, d'où il peut tirer l'explication des cas particuliers. La théorie ou le cadre théorique, joue également le rôle de porte-manteau : pour fonder et asseoir ses explications, le chercheur doit savoir où les attacher afin de leur légitimation scientifique,⁴

Présentation de ta théorie de l'autonomisation

Selon la notion d'autonomie en sociologie des professions, l'usage qu'a fait la sociologie des professions du concept d'autonomie renvoie à son acception politique d'autodétermination. Cet usage reprend la définition indigène de l'autonomie professionnelle, à savoir le droit et le privilège accordés par une entité gouvernementale à une classe de professionnels, et à chacun de ses membres certifiés, de dispenser des services sans contrôle. Au-delà de l'exercice de la profession, l'autonomie concerne l'organisation du groupe professionnel, son recrutement, ses règles de fonctionnement, son éthique, sa discipline intérieure. Pour les professions organisées, l'autonomie résulte d'une délégation par l'Etat du pouvoir de décision et d'intervention aux instances représentatives, en particulier en ce qui concerne la définition des frontières du groupe, à savoir l'inclusion de nouveaux membres et l'exclusion ou la sanction de ceux qui contreviennent aux règles de la déontologie professionnelle. La sociologie des professions anglo-américaine a constitué cette autonomie comme une des caractéristiques propres aux professions, universalisant les cas Etats-Unis et britannique, à tradition libérale, où elle est codifiée dans la loi (pour les juristes et les médecins). Ces privilèges leur ont été octroyés en contrepartie de leur contribution au bien public. Dans son étude fondatrice sur la médecine,⁵ explique ainsi que seules les professions libérales ont obtenu le droit de contrôler leur

*Corresponding Author: *Grégoire KAYAYA TSHITUPA*,
Master en sociologie de l'Université de Lubumbashi, Congo.

propre travail et de déclarer illégitimes les évaluations extérieures, « cette autonomie distinctive n'est cependant que technique et non absolue. Les professions dépendent en définitive du pouvoir de l'Etat, et elles ont émergé à l'origine grâce à l'aide de protecteurs puissants »⁶ Aujourd'hui, le travail de Vincent Descombes poursuit cette réflexion en montrant comment tout individu est plongé dans un monde social composé de ce qu'il appelle les institutions du sens dont il est intimement dépendant. Nicolas Mariot quant à lui développe une sociologie du conformisme, héritière de cette tradition critique à l'égard de cette notion d'autonomie « l'objectif de réaffirmation de l'autonomie de la volonté des acteurs peut avoir des arrières politiques de nature très différentes : ils vont du faire de mettre en lumière l'autonomie des classes populaires même dans des fêtes orchestrées et verrouillées par les dominants, comme dans l'analyse du charivari par Edward P. Thompson, jusqu'à montrer que, même dans les pays du bloc ex-soviétique (au hasard), les acteurs ordinaires étaient moins soumis qu'il n'y paraît de prime abord.⁷

De l'autonomisation

L'autonomisation (empowerment) est un thème central et récurrent en réadaptation. Par exemple, au cours de la commémoration du 70ème anniversaire de la vocation-réhabilitation aux Etats-Unis, l'ancien commissaire à l'administration des services de réadaptation, CarneyNelle, a insisté sur le fait que le « programme de réadaptation professionnelle couvre sept décennies d'espoir, de formation, d'emploi, de possibilité, d'indépendance et d'autonomisation pour les millions ayant des incapacités⁸ Bien qu'il s'agisse d'un terme contemporain à la mode, le mot « empower » n'est pas récent, car il est apparu vers la moitié du 17ème siècle en ayant le sens légaliste de « to invest with authority authorize » (octroyer l'autorité). Peu après, on a commencé à l'utiliser à l'infinitif dans le sens plus général de « rendre apte ou permettre ». Ces deux usages ont survécu jusqu'à aujourd'hui, mais, ils ont été supplantés par l'usage du mot dans le domaine de la politique et de la psychologie populaire. Son usage moderne a pris naissance avec le mouvement pour le droit civil qui cherchait à obtenir l'autonomisation politique pour ses partisans. Le mot a ensuite été repris ; le mouvement des femmes et son attrait n'a jamais faibli. Depuis que les personnes de toutes tendances politiques avaient besoin d'un terme permettant à leur destin, ou sur le point de l'être davantage, « le mot empower (autonomisation) a été adopté par les conservateurs, de même que les réformistes sociaux. Son usage a même migré hors de l'ordre politique vers d'autres domaines.⁹

Ce « usage moderne » du terme « empower » dont a traité le comité sur l'usage de l'Américain Heritage Dictionary, se rapporte au sens d'octroyer le pouvoir. Cet usage prévaut dans les disciplines universitaires liées aux mouvements sociaux, peut-être plus particulièrement dans les domaines des études sur la condition des personnes handicapées, de la psychologie communautaire et de la prévention sociale. Rappaport Julian, l'un des fondateurs de la discipline de la psychologie communautaire, a écrit en 1981 à propos de l'accent mis sur cette nouvelle discipline : « Etre engagé dans un programme d'autonomisation sociale et s'y conformer dans le cadre d'une approche de la théorie des sciences sociales, de la recherche et de l'action, c'est aussi s'engager à identifier, à favoriser ou à créer des contextes dans lesquels les personnes jusqu'ici silencieuses et isolées et les personnes étrangères » aux

situations, aux organismes et aux communautés diverses, acquièrent une compréhension, un droit de parole et une influence sur les décisions qui touchent à leurs vies »,¹⁰ Dans les écrits les plus récents, Kosciulek J.F, psychologue de la Michigan State University, introduit la théorie de l'autonomisation axée sur les clients dans le domaine de la réadaptation, il définit l'autonomisation comme le processus par lequel les personnes devenues impuissantes ou marginalisées, développent les compétences nécessaires pour prendre leur vie et leur environnement en main »,¹¹ Comme tout premier objectif de base au sein du mouvement de défense des droits des personnes ayant des incapacités, la notion d'autonomisation est ancrée dans des questions relatives à l'obtention d'un plus grand pouvoir et d'une grande maîtrise de leur vie. Kosciulek remarque encore une fois, qu'« une croyance de plus en plus répandue, a émergé dans les dernières années selon laquelle les clients de services de réadaptation devraient avoir plus de pouvoir sur les services qu'ils reçoivent et ce, faisant, prendre ou reprendre en main leur vie »,¹²

Au sein du mouvement de défense des personnes ayant des incapacités, l'autonomisation est utilisée pour refléter une compréhension modifiée de la personne et de sa place dans la société. Un récent rapport est privilégié par le fait que la science et la société adoptent, de manière progressive, des moyens de comprendre le handicap lui-même, qui met l'accent sur le rôle que l'environnement et le contexte jouent dans la conceptualisation de la signification même du handicap. Ce terme a été compris de manière négative, comme une pathologie, une aération, quelque chose d'inhabituel. Les personnes ayant des incapacités, elles-mêmes étaient perçues comme, en quelque sorte, malades, endommagées ou ayant besoin d'être réparées. Vers la fin du 20ème siècle, ces conceptualisations ont commencé à être remplacées par des modes de pensée mettant l'accent sur le handicap en tant que fonction de l'interaction outre la capacité de la personne et le contexte dans lequel elle vit, étudie, travaille et s'amuse.

Le fonctionnel du handicap le plus visible, la classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé (CIF), de l'organisation Mondiale de la Santé (OMS), est un modèle biopsychosociale du handicap dans lequel le handicap et le fonctionnement sont vus comme le résultat des interactions entre les problèmes de la santé (modèle, troubles et blessures) et les facteurs contextuels. Ces facteurs contextuels agissent : les fonctions physiologiques des systèmes organiques et les parties du corps, comme les organes et les membres: les actions, ou l'exécution de tâches ou d'actions par une personne, et la participation, se rapportant au fait de prendre part à une situation de vie réelle. Les répercussions des problèmes de santé et des facteurs contextuels sur les fonctions organiques et les structures anatomiques peuvent occasionner des déficiences, que l'on définit Comme des problèmes dans la fonction organique ou la structure anatomique Les répercussions sur les facteurs liées aux activités et à la participation, peuvent occasionner des limitations ou des restrictions de participation. L'élément central de la classification internationale de fonctionnement du handicap est une fonction issue de la relation ou de la comptabilité entre la personne, son problème de santé et son concept selon lequel le handicap est une fonction issue de la relation ou de la comptabilité entre la personne, son problème de santé et son contexte social. En définissant le handicap comme une fonction de l'interaction réciproque entre l'environnement et les limitations fonctionnelles de la personne, comme le fait de la

classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé (CIF), l'accent mis sur le « problème » passe du déficit intrinsèque à la personne, à la relation entre le fonctionnement de la personne et son environnement et., en conséquence, à la détermination et à la conception de systèmes de soutien pour aborder le fonctionnement de la personne au sein de ce contexte. L'accent mis sur l'autonomisation devient donc plus pertinent, car la responsabilité de favoriser le fonctionnement optimal passe, en quelque sorte, de la seule et unique responsabilité accordée à l'adaptation de son environnement ou du contexte dans lequel cette personne doit fonctionner.

L'adaptation d'une approche d'autonomisation crée une impasse pour beaucoup de professionnels de la réadaptation. Ce problème vient du fait que toute compréhension du sens « octroyer le pouvoir » de l'autonomisation comporte à la base, le principe qu'une personne qui détient le pouvoir d'octroyer le pouvoir ou le contrôle sur une autre personne, détient également le pouvoir, manifestement de la lui enlever. Le pouvoir et le contrôle restent ceux de l'octroi dans ce cas¹³ L'autre sens du mot empowerment (autonomisation), offert par l'américain Héritage Dictionary, est le suivant : « habilité ou permettre » guide probablement la compréhension de l'autonomisation qui va à l'encontre des difficultés du problème, d'octroyer le pouvoir, et saisit le concept tel qu'il est compris par le mouvement d'entraide des personnes ayant des incapacités dans la défense de leurs droits.

La première partie de la définition, de la notion de « permission », présente les mêmes problèmes inhérents à la définition d'octroi du pouvoir. C'est le second sens, de la notion de rendre apte ou d'habilitation, qui fournit aux professionnels de la réadaptation les moyens d'adopter une approche de la prestation de services et de soutien qui présente réellement l'accent sur l'autonomisation : « Habilités » qui signifie donner les moyens, les connaissances et les possibilités de faire quelque chose, rendre possible, faire quelque chose soit rendre réalisable quelque chose.¹⁴ Donc, le moyen de sortir de l'impasse de « l'octroi du pouvoir » passe par le déploiement d'effort pour habiliter les personnes ayant des incapacités à devenir le maître de leur vie et de leur communauté et en fonction de ces mesures, à devenir autonomes dans la réalisation de ce contrôle dans une plus large mesure. Pour les professionnels de la réadaptation, la route l'habilitation est atteinte en offrant des possibilités et de soutiens qui favorisent et améliorent l'auto-détermination des personnes ayant des incapacités, mettant ainsi l'accent sur le choix et le contrôle, et qui engage ces dernières dans le rôle d'agents agissant sur les circonstances de leur vie¹⁵

Les thèmes sur lesquels repose une approche en matière d'autonomisation de la réadaptation comprennent la supervision du client, La participation à la planification et à la prise de décisions relatives à l'habilitation, le choix des possibilités, « un accent mis sur les préférences personnelles et l'application des stratégies de discipline personnelles et de gestion de soi. Parmi les exemples d'exploitation de ces thèmes, aux Etats- Unis, se trouvent le déploiement d'efforts visant l'accroissement de la supervision des clients dans la planification personnalisée menant à l'établissement des plans en matière d'emploi »,¹⁶ A la collecte de fonds par « les clients pour assurer le financement des programmes de réadaptation »,¹⁷ ainsi qu'à l'introduction d'un langage propre au libre choix

et à l'autodétermination dans le processus de réintégration d'autorisation de la loi sur la réadaptation.

« La théorie de l'autonomisation dirigée par la clientèle, tente de menant à modéliser ce thème de manière à extraire les variables l'autonomisation et, au-delà de l'autonomisation, à l'amélioration de la qualité de la vie »¹⁸

Cette théorie repose sur la proposition selon laquelle « une supervision accrue du client dans la formulation des politiques relatives aux personnes ayant des incapacités et la prestation des services de la réadaptation entraîneront une meilleure intégration au sein de la communauté ; l'autonomisation et une meilleure qualité de vie chez les personnes ayant des incapacités.¹⁹

Le model structural de la théorie évalué à plusieurs reprises, laisse entendre que la supervision de la clientèle (des services à la clientèle supervise une vaste gamme de choix des services, une prestation d'information et de soutien adéquate et une participation active à l'élaboration des politiques), entraîne l'amélioration de l'intégration communautaire (domicile-famille, social-loisir, activités productives, travail), et que la supervision de la clientèle et l'intégration communautaire menant toutes deux à l'autonomisation, permet à son tour une amélioration de la qualité de vie. Il est intéressant de constater que Kosciulek conçoit l'autonomisation selon les deux cadres différents : un cadre interne ou psychologique et un cadre contextuel ou social.

Les éléments psychologiques de la théorie comprennent les sentiments d'aptitude, de confiance, de responsabilité, un désir de participer aux intégrations avec autrui, tributaire à la réalisation des objectifs choisis, ainsi qu'un point de contrôle interne. Un intérêt dans la planification de l'avenir, la capacité et l'incompétence pour recourir à des mesures d'adaptation au besoin, l'initiative de prendre en main l'élaboration et les suivis des plans et un désir de recourir aux technologies d'adaptation au besoin, sont aussi des éléments importants. Les éléments contextuels de l'autonomisation comprennent la possession des compétences pour interagir efficacement avec autrui, organiser, planifier, prendre des décisions et superviser les ressources, ou l'occasion d'apprendre de telles compétences.

Des objectifs de l'autonomisation

L'autonomisation de communautés de base poursuit les objectifs ci- après :

- Susciter la participation de toute la communauté aux travaux utiles ;
- Assurer la durabilité des activités ;
- Assurer l'appropriation du projet ;
- Permettre à la communauté locale de participer à l'identification des problèmes réels afin d'en tirer profit;
- Gérer localement et d'une manière responsable les activités initiées à la base.

Du cadre logique de la théorie de l'autonomisation

1. Postulat

Le développement des communautés de base dépend globalement de L'autonomisation par des projets doivent être initiés par l'Etat.

2. Théorèmes base

- Les ONG ont vu jour pour suppléer aux faiblesses de l'Etat en matière de développement ;
- La suppléance aux faiblesses de l'Etat conduit à l'autonomisation des communautés de base;
- L'autonomisation de communautés de base conduit ces dernières à la promotion des actions de développement;
- La promotion des actions de développement conduit à l'atteinte des objectifs de la communauté et donc au développement (autonomisation).

Nous sommes partie d'un constat selon lequel ; les communautés de sont abandonnées par l'Etat, qui devrait les encadrer par ses structures spécialisées, en occurrence les divisions, les ministères, etc. mais parce qu'il n'a rien fait et qu'il y a un impérieux besoin de résoudre les problèmes des dites communautés, la CDKa est intervenue pour les encadrer. Les ONG ont vu jour dans le monde et se sont développées avec le mouvement de la perestroïka et la fin de la guerre froide (vers les années 1990) afin de suppléer aux manquements des gouvernements. Cette action n'a pas épargné la RDC en général et la ville de Kananga en particulier.

Les textes légaux à travers la loi n°004/20 11 du 20 Juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, autorisent la création et le fonctionnement des ONG en RDC. La ville de Kananga compte à ce jour plus 809 ONG officiellement notariés et qui interviennent dans différents domaines »²⁰ Ces ONG se regroupent de fois selon les domaines d'intervention et de fois en synergie, Nous avons deux types d'ONG, notamment : Les ONG internationales et les ONG locales, en dehors de la typologie selon le domaine d'intervention, selon les acteurs, selon les fonds, etc. Généralement, les ONG ont pour mission communautés à un développement durable, à travers les activités amorcées de commun accord avec la communauté locale (les bénéficiaires). Cependant, ces ONG, apportent une contribution souvent infrastructurelle (construction des infrastructures), pour un changement spontané mais sans tenir compte des possibilités d'entretien à long terme. Or le développement touche au changement durable et à la participation de tous, par tous et avec tous. Au lieu de moisir et voir les différentes communautés disparaître en cherchant la vie meilleure ailleurs, au lieu de voir les membres des différentes communautés mener une vie rudimentaire jusqu'à perdre la vie humaine, les communautés de base préfèrent organiser les petites associations et ONG de développement et même les mutuelles d'entraide dans le but d'améliorer leur situation sociale.

PRESENTATION DE LA CARITAS DEVELOPPEMENT KANANGA

Les Organisations Non Gouvernementales « ONG » dans le Monde

Notre problématique se situe au niveau de l'autonomisation des communautés de base, laquelle doit être propulsée par les gestionnaires des ONG

Michel Doucin situe ces dernières dans une histoire longue, celle des humanitaires dont il n'hésite pas à trouver l'origine dans les ordres hospitaliers qui accompagnaient les croisades, mais aussi celle des défenseurs des droits et politiques, ' des

naturalistes et des solidaristes. Ce que nous appelons ONG aujourd'hui, a été l'un des ferments de la construction des Etats modernes. Les activités des associations ont constitué une stimulation à construire un service public sécularisé attentif à toutes les catégories de la nation²¹

Ses régimes remontent à la fin du 19e siècle et au début du 20^e siècle.

Toutefois, le terme ne fit Sa première apparition qu'en 1945 Avec l'établissement de la charte des Nations Unies, remplaçant ainsi un terme d'association utilisé jusque-là.

Trois éléments historiques ont eu un rôle prépondérant :

- Les deux guerres mondiales : elles verront l'avènement d'associations d'un genre nouveau qui porte assistance aux victimes. Ces ONG humanitaires seront de plus en plus présentes sur les lieux des conflits armés, mais aussi lors des catastrophes naturelles;
- La décolonisation : dès le milieu du 20^e siècle, elle permettra aux ONG d'élargir leur champ d'action, passant de l'aide humanitaire au développement des pays du tiers monde. Leur émergence sur la scène internationale se fera dès les années 1960, en tant que modèle alternatif aux appareils publics des coopérations libérales et multilatérales²²
- La fin de la guerre froide et du clivage Est -Ouest, permettra à ces ONG d'étendre les actions sur l'ensemble de la planète²³

« Un important fait à souligner est le rôle prépondérant des ONG dans le changement de paradigme et du concept de développement à celui de développement durable et dans la construction du discours sur le développement durable »²⁴

Les années 1990 verront une forte croissance des protagonistes sur la scène internationale comme en témoigne l'évolution du nombre d'ONG présentes lors des sommets onusiens. En 1972 à Stockholm, 298 ONG ont été accréditées alors que parallèlement, à ce moment un forum d'ONG a eu lieu. 20 ans plus tard à RIO de JANEIRO, on dénombra 1000 ONG alors qu'en 2002 lors du sommet de Johannesburg elles étaient à 3500.²⁵ Au fil de temps, les forums d'ONG qui se déroulèrent parallèlement aux sommets internationaux, ont fini par constituer des contre sommets dans lesquels des projets alternatifs aux propositions officielles sont discutés²⁶, Ainsi, le nombre croissant d'ONG sur la scène internationale témoigne de leur importance dans la coopération internationale et la gouvernance mondiale. « Si l'on reprend rapidement le fil de grandes conférences depuis 1972, on voit comment, d'une conférence à l'autre, les forces vives de la société civile sont parvenues à se faire reconnaître comme acteurs essentiels de la coopération internationale »²⁷, Cette longue littérature prouve à suffisance que les ONG tirent leur origine il y a très longtemps dans un but commun d'améliorer les conditions de vie de la population qui doit s'approprier les activités du projet.

Caritas Nationale

- **De la commission Episcopale Caritas Développement (CECD)**

A la lumière de l'historique de la Caritas Développement, nous dirons qu'à la veille de l'indépendance politique de la

République Démocratique du Congo, la communauté catholique avait été invitée par l'Episcopat du Congo à s'occuper du sort des pauvres et des infortunés et à intégrer les activités sociales dans ses préoccupations quotidiennes, car le développement doit intégrer tout homme et tout l'homme.

La Commission Episcopale pour le Développement (CED) sera créée en 1970. Elle sera structurée en trois bureaux: Caritas, Bureau des œuvres médicales (BOM), et le Bureau pour le Développement (BDP). En janvier 1972, le premier Séminaire National Eglise et Développement » s'est tenu à Kinshasa. L'Eglise a tracé un programme de travail tourné autour de trois priorités à savoir : priorité à l'animation et à la sensibilisation des communautés de base, priorité à la formation des laïcs engagés, adultes et responsables et la priorité aux micro-projets. Le deuxième Séminaire National organisé sur le thème « Eglise et Développement » organisé en 1976 s'est appesanti essentiellement sur les rapports et relations entre partenaires: Eglise du Congo et les organismes d'entraide. Les partenaires Congolais ont sollicité d'être associés à la prise des décisions sur les problèmes qui les concernent. En novembre 1987, le troisième Séminaire National « Eglise et Développement » dresse le bilan des actions menées par les organismes au sein de l'église durant les dix années. Elle s'est tracé également un programme pour les années suivantes. L'episcopat du Congo crée la commission Episcopale Caritas Développement (CECD) en 1993, en vue de mieux coordonner les actions de charité, et d'autres promotions destinées à l'homme, un tout indivisible.

En juin 1994, Caritas international et Caritas Congo font le point de leur travail conjoint et exhortent les organisations caritatives locales à travailler de manière à faire vivre les populations, la charité et le partage. En 1995, les organisations du groupe CIDSE renoncent à financer la structure nationale et jugent opportun de travailler avec les structures diocésaines de leur choix. Avec les conséquences des guerres du Burundi (1993) du Rwanda(1994) ainsi que les guerres de 1996 et celles de 1998 qui perdurent, les programmes d'aide d'urgence se sont accrus essentiellement à l'Est du Congo et à l'Ouest du Congo », ²⁸ En effet, l'Episcopat du Congo procède à la réforme de la commission après une longue analyse de la situation du passé. Il espère ainsi atteindre une certaine réforme dans le travail. La multiplication des directions est supprimées, le budget est réduit, les actions destinées à l'homme sont mieux maîtrisées et coordonnées.

En Afrique et tout récemment aux Pays-Bas, dans d'autres conférences épiscopales, pareilles réformes ont eu lieu avant et même après celle de la CENIC. Au Rwanda, le secours catholique rwandais, créé en 1995 a évolué et s'appelle aujourd'hui Commission Episcopale des œuvres Sociales et Caritatives, avec trois départements en son sein : Santé, Développement, œuvres Sociales et caritatives, tous centralisés au niveau national et avec ramification dans les diocèses. En Tanzanie, la commission équivalente, opérationnelle depuis 1972 renferme en son sein quatre départements: Animation de femmes, Secours d'urgence, Développement et jeunesse. Au Burundi, une commission a été constituée en 1974 par la fusion de la Caritas Burundi avec le département de développement pour donner naissance à la commission « Centre d'Entraide du Développement- Caritas Burundi » (CED-Caritas Burundi). En République Démocratique du Congo, à partir du premier janvier 2000, trois organisations catholiques en l'occurrence, Bilan, Caritas, et MEMISA sont

fusionnées en une seule organisation dénommée CORDAID. La commission épiscopale pour le développement fonctionnait avec trois services: les Bureaux des Œuvres Médicales, la Caritas Congo et le Bureau pour le Développement, chacun avec ses objectifs préalablement établis. Le Bureau des œuvres Médicales (BOM) coordonnait les activités administratives et médicales diverses à savoir: l'animation et la planification des activités médicales étaient tournées essentiellement autour des centres de santé, des centres nutritionnels et des actions d'assainissement du milieu.

La Caritas Congo avait le mandat de faire rayonner la solidarité et le partage par des actes et gestes concrets de charité en faveur des nécessiteux, et des victimes des situations d'urgence. Elle était connue surtout pour son activité dans la recherche et l'obtention de l'exonération sur les importations au profit des œuvres sociales. La mission du Bureau pour le développement était de conduire et de coordonner des projets d'auto - promotion. Elle a connu une période de plein succès de coordination des micros projets au niveau des provinces ecclésiastiques grâce au «fonds délégué » octroyé par le groupe CIDSE et surtout grâce à la création en 1963, d'un comité consultatif qui analysait et donnait des avis techniques sur les projets présentés. Au niveau des diocèses, des bureaux ont été constitués avec, à leur tête, des responsables nommés et responsabilisés, Ceux-ci sont devenus opérationnels en embrassant toute une gamme de programmes allant des Urgences au Développement durable. Deux bureaux ont pratiquement émergé pour rendre service : les bureaux diocésains des œuvres médicales et le bureau pour la promotion du développement. Une prise de conscience et dynamique dans les actions prirent naissance, Les actions étaient axées sur l'éducation des adultes, la promotion de la femme, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé 'eau et l'assainissement, la promotion de l'habitat et de l'artisanat.

Le service Caritas ayant fonctionné exceptionnellement, à ce titre si on peut dire informel, était considéré comme un geste de bonne volonté des missionnaires, des prêtres diocésains. Des laïcs ayant reçu un appui particulier des donateurs. Cette assistance ne revêtait pas nécessairement l'aspect caritatif reconnu comme signe de solidarité et de partage. Elle ressemblait parfois à un outil de recherche, d'influence dans le milieu. Une aide de cette nature avait cultivé et entretenu, outre mesure, l'esprit paternaliste de la part des donateurs et celui de dépendance et d'attentisme de la part des « receveurs». Parallèlement à cette nouvelle dynamique, des initiatives personnelles donnèrent naissance à des projets d'intérêt communautaire certes, mais surtout d'auto- financement, plus ou moins autonomes dans leur gestion : des dispensaires devenus centres de santé, des services spécialisés (centres pour handicapés physiques), des cantines, des coopératives d'épargne et de crédit, des foyers sociaux, des ateliers, des unités de production et de transformation agricole ou animale. Au fil de temps, leur intégration dans une optique et structure de coordination diocésaine, tels le BDD ou le BDOM a quelque fois posé des problèmes d'autant plus que leur gestion a été en marge du contrôle et même du circuit diocésain. Des projets de développement au sein de certains diocèses ont connu un temps relativement long de problèmes d'ordre institutionnel, au lendemain du départ des initiateurs pour la plupart d'Européens. Ceux-ci n'avaient pas laissé des textes de gestion clairement établis au point que plusieurs formes de crises institutionnelles sont apparues. Bref la relève n'avait pas été préparée.

De 1993 à nos jours, la Commission Episcopale Caritas Développement (CECD) est un instrument. Un outil et un organe désigne et mandate par l'épiscopat de la République Démocratique Congo pour faire appliquer et assurer le suivi des orientations des évêques dans le cadre de la pastorale sociale, canaliser toutes les actions pouvant concourir à la promotion et au développement intégral de l'homme, image de Dieu, dans toutes ses dimensions.

CARITAS DEVELOPPEMENT KANANGA

1. Situation Géographique

La CDKa a son siège social à Kananga, dans la commune de Kananga, sur l'avenue du Commerce N° 5, avec comme boîte postale 70 - Kananga, Située en face de ISP/Kananga, de l'autre côté du rail, au côté des dépôts de Mandé Tshiombe.

2. Historique et raison de création

En 1993, la conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) avait décidé de la création de la Commission Caritas-Développement pour la promotion de tout homme et de tout l'homme. Concrètement, il y avait la nécessité de restructurer la pastorale sociale et d'avoir un cadre qui répondrait le mieux à la mission de l'Eglise, celle de promouvoir la personne humaine dans ses différents aspects.

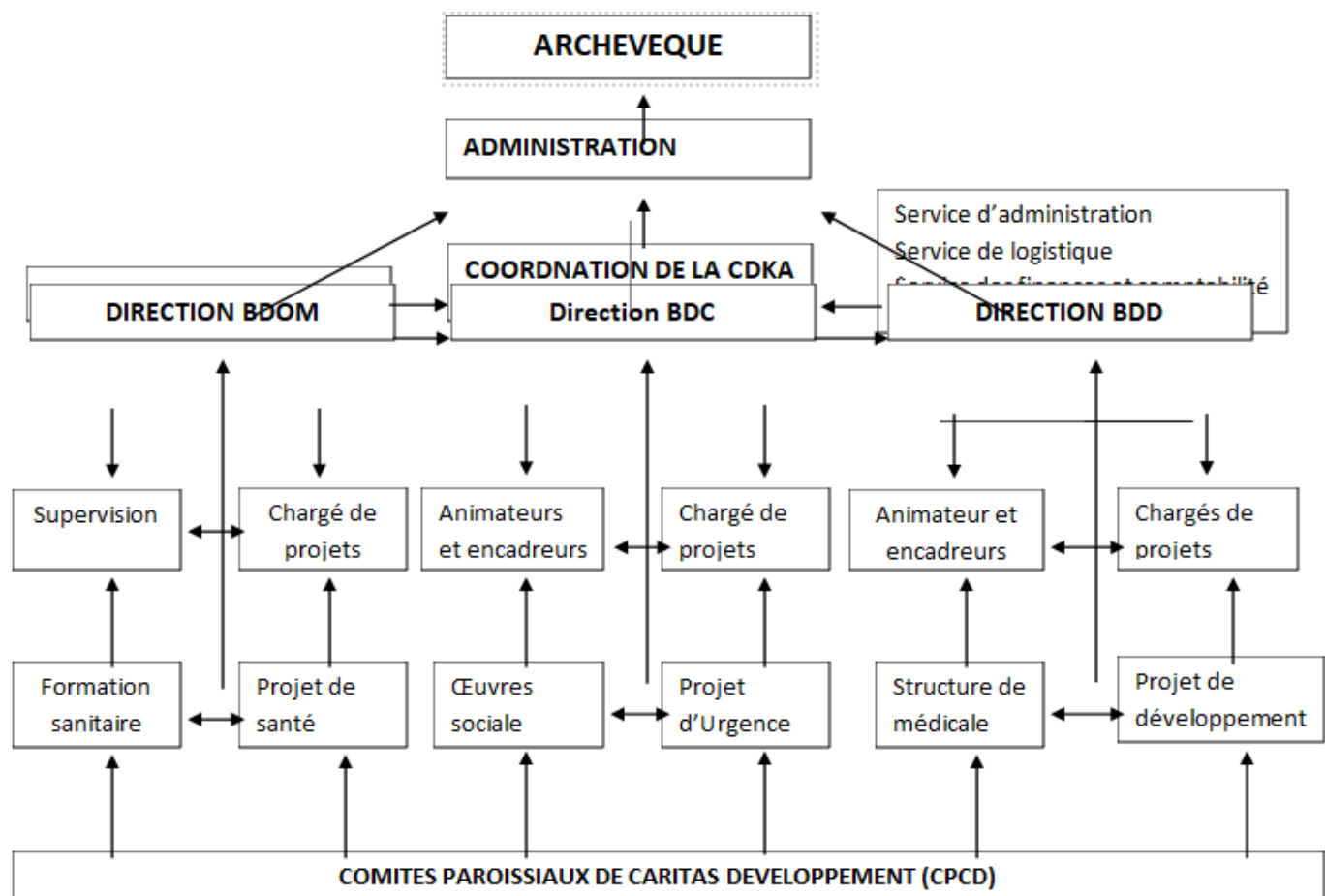
«En effet, la décision de l'épiscopat été orientée par les recommandations des différentes évaluations initiées par les partenaires du Nord. Etant donné qu'il n'existait plus des structures chargées de la pastorale sociale au niveau de l'archidiocèse de Kananga, le bureau diocésain de développement ayant fermé ses portes en 1993, il a fallu attendre l'avènement de l'Archevêque Mukeng' a Kalond Godefroid pour voir se concrétiser le souci de l'Episcopat National. Ainsi, en 1998 Mukeng' a Kalond, Archevêque de Kananga, a institué la CDKa par sa lettre numéro 05 du 28 Août 1998. Cette structure n'a été fonctionnelle qu'en janvier 1998 »²⁹

1. Organisation

La Caritas-développement est constituée de 3 services, à savoir:

- Le Bureau Diocésain des œuvres Médicales (BDOM) ;
- Le Bureau Diocésain de Caritas (BDC),
- Le Bureau pour la Promotion du Développement (BPD).

Pour ce qui concerne le diocèse de Kananga, le BDOM était déjà opérationnel, avec Ses ressources humaines, matérielles et financières. Tandis que les deux autres services (BDC et BPD) nécessitaient un accompagnement de la pastorale des œuvres sociale.



Source : Caritas Développement Kananga

Figure 1. Structure organique de la CARITAS

A la tête de la CDKA, se trouve l'Archevêque qui est le garant de la pastorale sociale au sein de l'Archidiocèse. Après lui, nous avons l'Assemblée Générale Consultative (AGC) chargée de faire des analyses et fixer les orientations à proposer à l'Archevêque pour être traduite en actes. L'assemblée Générale Consultative est secondée par la Commission de contrôle chargée de la vérification de l'application des textes réglementaires et de la gestion de toutes les ressources de la CDKA. Ensuite vient la Commission Diocésaine Caritas-développement (CDCD) qui tait office du Conseil d'Administration et est chargée de la gestion et du suivi des programmes et du niveau de réalisation et d'exécution des décisions prises par l'Archevêque sur les propositions de l'AGC. Le Bureau exécutif quant à lui, est chargé d'exécuter les décisions et les résolutions prises par les autres organes ci-dessus.

2. La cible de la CDKa

La cible de la CDKA est composée de:

- Comités Paroissiaux de Caritas - Développement (CPCD) ;
- Congrégations et communautés religieuses ;
- Structures qui visent la promotion du développement ;
- Nécessiteux passifs et actifs.

3. Philosophie et politique de la CDKa

L'action de la CDKa est basée sur l'autopromotion des CPCD composés des familles en situation difficile des jeunes garçons et des jeunes filles confrontés aux difficultés ainsi que de la promotion des initiatives locales de développement.

4. Stratégies

La stratégie de la CDKA consiste en l'accompagnement des CPCD pour qu'ils deviennent une véritable dynamique de développement durable ; et mènent des actions en synergie avec elle en tant que partenaire stratégique.

5. Vision

- La CDKa voudrait voir à travers tout l'Archidiocèse que :
- Les CPCD soient Suffisamment bien gérés et organisés ;
- Les communautés disposent des moyens de travail suffisants, efficaces et bien gérés;
- Les CPCD professionnels se prennent réellement en charge en vue de la promotion humaine ;
- Les CPCD collaborent et coopèrent de façon sincère et fructueuse entre eux et qui soient solidaires avec les nécessiteux et qui gèrent les catastrophes professionnalisme.

6. Mission

La CDKA a pour mission :

- La sensibilisation en profondeur pour un éveil,
- L'accompagnement des CPCD de l'Archidiocèse auto-prise en charge effective,
- La conduite de la communauté et chacun de ses membres à l'accroissement de la charité et de la solidarité ainsi que la promotion de l'homme par lui-même.

7. Objectifs De La CDKa

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- **Sur le plan de la promotion de la santé**
 - ✓ Mener des actions préventives, Curatives et promotionnelles de manière relationnelle et efficace,
 - ✓ Assurer le fonctionnement de la pharmacie diocésaine pour approvisionner des formations médicales en médicament ;
- **Sur le plan de la promotion de la solidarité et du partage**
 - ✓ Eveiller la conscience des chrétiens à leur devoir de charité,
 - ✓ Les amener progressivement à faire ce qui est à leur pouvoir pour subvenir aux besoins de nécessiteux de manière désintéressée et sans limite ni distinction,
 - ✓ Les éduquer systématiquement à l'entraide et à la solidarité.
- **Sur le plan de la promotion du développement**
 - ✓ Amener la population de l'Archidiocèse à se prendre en charge pour améliorer les conditions de vie,
 - ✓ Aider la population à réfléchir ensemble, à trouver des solutions élargir ensemble pour combattre et vaincre la misère,
 - ✓ Les animer et les amener à jouer société,³⁰

8. Domaines et axes prioritaires de la CDKa

• Domaines

L'action de la Caritas-Développement s'étend aux domaines z

• Solidarité et partage

Dans ce domaine, Caritas tient à :

- Eveiller la conscience des chrétiens et de tous les hommes de bonne volonté pour leur devoir de charité ;
- Eduquer les chrétiens et les hommes de bonne volonté à faire ce qui est en leur pouvoir pour subvenir aux besoins de leurs proches aux urgences de leurs communautés ou des communautés plus éloignées en RDC et à l'étranger;
- Organiser des interventions Caritas en cas d'urgence.

• Santé

A ce niveau, elle s'attèle à :

- Etudier les priorités de l'action de l'Eglise dans le domaine de la santé de l'environnement ainsi que les conditions concrètes dans lesquelles s'exerce cette activité afin de rechercher les solutions simples et Concrètes pour que l'Eglise puisse assurer ce service au monde avec une efficacité toujours plus grande en utilisant, notamment, des ressources locales. C'est le cas de la promotion des mutuelles de santé;
- Assurer le contact avec les institutions et les services chargés de l'environnement et de la santé (spécialement avec les formations médicales) et formuler toutes les propositions utiles ;
- Assurer l'application des conventions existantes et la préparation de celles qui peuvent être conclues dans l'avenir.

• Développement

- Etudier pour le compte de l'Eglise les problèmes de développement intégral;
- Participer à la promotion des initiatives de développement endogène et accompagner des initiatives d'autopromotion ;
- Offrir une expertise technique pour la maîtrise de la réalisation des projets Ou des programmes de développement³¹

CDKa ET AUTONOMISATION DES COMMUNAUTES DE BASE A KANANGA

Expérience de da Caritas développent Kananga (Cdka) dans L'autonomisation des communautés De Base

La CDKa est une organisation locale de développement de l'église catholique. A ce jour devenue une plate-forme qui fait la liaison entre les bailleurs de fonds et les autres organisations locales de développement en matière de financement, de suivi et évaluation, et même de renforcement des capacités.

La CDKa encadre plus de 50 organisations locales de développement, parmi lesquelles nous avons sélectionné :

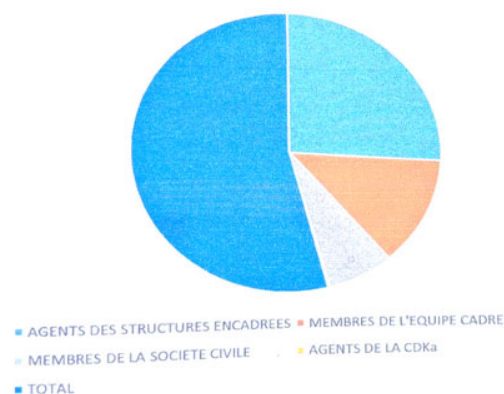
- L'organisation locale de développement appelée Tuibake, située à 10 Km de la ville de Kananga, dans la commune de Nganza ou aire d'intervention de Nganza ;
- L'organisation locale de développement Bungana Tshisumbu, située à Tshiaba Mbumba, à 12 Km de Kananga, dans l'aire d'intervention de Lukonga ;
- L'organisation locale de développement Budimi ki Ditunga, située à 7 Km du centre-ville de Kananga, à Kambote (hinterland), dans la commune de Kananga (ou aire d'intervention de Kananga);
- L'organisation locale de développement Tudiambuile Bujitu, située à 12 Km de la ville de Kananga, à Tshilumba; dans l'aire d'intervention de Katoka ;
- L'organisation locale de développement Tudikolele, située à 7 Km de la ville de Kananga, dans l'aire d'intervention de Ndesha.

Les cinq organisations locales de développement ont été retenues sur base des critères suivants :

- La vive participation des membres: chacune de ces associations compte 75 et plus de membres, et lorsqu'une activité est initiée à la base, les membres s'adonnent pour sa réussite. A ce titre, nous pouvons citer le cas des champs communautaires de 10 ha, qui ont été défrichés dans chacune de ces associations pendant 15 jours ininterrompus des membres, ce qui a puis faciliter nos recherches ;
- La proximité du centre-ville: nous avons sélectionné ces associations en Raison de notre possibilité de descendre sur terrain pour raison d'investigation ;
- La démonstration : nous avons sélectionné les cinq associations, sur base du planning de la CDKa, car elles sont considérées comme associations pilotes. La méthode des quotas, appelée parfois Sondage pseudo-aléatoire, qui a pour but la constitution d'un échantillon ayant les mêmes caractéristiques que la population cible. Pour atteindre toutes les catégories de la population à couvrir par l'enquête, c'est-à-dire, le nombre de sujets de chaque catégorie sur lequel portera l'enquête³². Toute fois nous nous sommes basés sur a taille de l'échantillon calculé, et dans le cas d'espèce c'est 300.

Echantillonnage

Nous avons fait nos analyses sur base de l'échantillonnage probabiliste à choix raisonné, ainsi la taille de l'échantillon est de 300.



Source: Nos enquêtes réalisées en mai 2018

Graphique N°1: Echantillonnage

Le graphique ci-haut, présente la sélection des enquêtés qui ont constitué notre échantillon. Ils sont ainsi répartis : 144 agents des structures encadrées, soit 48 %, retenus pour leurs efforts fournis pour arracher l'autonomisation; 72 membres de l'équipe cadre d'évaluation soit 24% à grâce à leur analyse objective sur le processus de l'autonomisation des communautés de base ; 45 membres de la société civile soit 15 % grâce à de leur plaidoirie en faveur de l'autonomisation des communautés de base : enfin 39 agents de la CDKa soit 13%, sélectionnés sur base de leur travail abattu pour l'autonomisation des communautés de base. Il est vrai que par le choix de l'échantillon non probabiliste raisonné, nous avons sélectionné ces différentes catégories, en raison de leur disponibilité, et de leur capacité à pouvoir nous fournir des réponses nécessaires à notre recherche, c'est-à-dire à répondre à notre questionnaire d'enquête.

Presentation et interpretation des donnees

Presentation des outils d'enquete : La CDKa fournit des efforts pour la ltonomisation des communautés de base. En dehors des associations. Elle effectue des descentes dans les paroisses pour y créer des petites associations, de coopératives, afin d'assurer leur auto-prise en charge. A Ce Jour, 954 personnes faisant partie des sectes, deviennent membres des associations fonctionnant au sein de l'Eglise Catholique, voyant la pertinence de cet encadrement et les résultats palpables constatés sur terrain. La CDKa, tente de faciliter 'auto-prise en charge des communautés de base avec la participation des membres ou bénéficiaires.

Tableau N°1. Des statistiques des fidèles des sectes qui sont devenus membres des OLD au sein de l'Eglise catholique

N°	Membres	Frequence	%
01	Femmes	239	548
02	Hommes	197	452
Total		436	100

Source: Rapport de la CDKa du mois d'Août 2020 à Kananga

Ce tableau indique que 239 femmes soit 54.8% appartenant à des sectes, participent aux activités d'autonomisation initiées par la CDKa, et 197 hommes soit 45.2% font la même chose.

Nous faisons remarquer avec Albertini, J.M., que les activités de développement n'ont pas de couleur tant politique, religieuse, où encore tribale, dans la mesure où le développement nécessite l'effort de tous par tous et avec tous.³³

Enquete

Rappelons que l'enquête est une opération par laquelle une personne appelée « Enquêteur » mène des investigations sur un fait ou un phénomène en vue de la généralisation des conclusions.

Ainsi, notre enquête a eu pour but de rechercher des informations les plus amples et plausibles auprès des enquêtés, que nous avons ciblés afin de concrétiser nos recherches qui visent à nous rendre compte de l'effectivité de l'autonomisation des communautés locales encadrées par la CDKa.

Lorsque nous faisons la décente sur le terrain, nous poursuivons les buts suivants:

- Nous rendre compte de l'effectivité de l'autonomisation des Communautés de base
- Découvrir les stratégies utilisées par la CDKa dans les processus d'autonomisation des communautés de base;
- Découvrir les imperfections dans le processus de l'autonomisation des Communautés de base et proposer les pistes de solution ;
- Enfin, nous rendre compte de la durabilité du processus d'autonomisation des communautés de base.

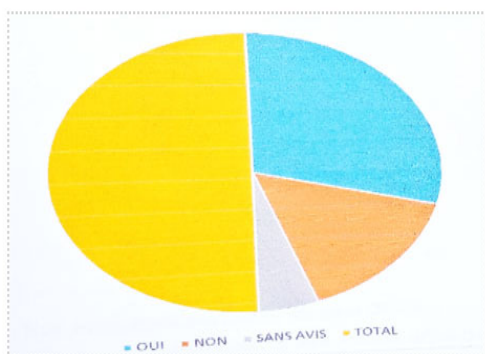
Outils d'enquete

La réalisation de cette enquête nous a poussés à utiliser les outils ci-après:

Questionnaire d'enquete :

C'est un procédé qui nous a permis d'élaborer un ensemble des questions écrites relatives à notre objet d'étude (cfr Annexe), que nous avons reproduites en plusieurs exemplaires et remis aux enquêtés en vue de recevoir d'eux, des réponses écrites. Ce questionnaire, est à la fois fermé et ouvert : le premier a permis aux enquêtés de faire le choix sur les réponses parmi celles proposées, tandis que le deuxième leur a permis de répondre en toute liberté. Ainsi, nos enquêtés qui sont à la fois, membres de la CDKa, membres des associations et observateurs indépendants ont eu le temps de pouvoir nous répondre librement.

Caracteristiques socio-demographiques des enquetes

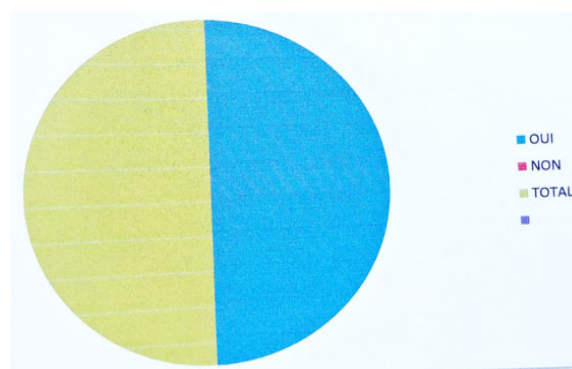


Source: Nos enquêtes réalisées en mai 2018.

Graphique N°2. Appartenance à une communauté de base

Au vu du graphique ci-haut, nous remarquons que 176 enquêtés soit 58.7% disent être membres de l'une ou l'autre communauté de base, afin de bénéficier des avantages ; 94 sujets soit 31.1% ont dit non, car pour eux être membres d'une quelconque association, c'est travailler pour enrichir les gestionnaires de la structure qui accompagne; enfin 30 enquêtés soit 10% ne se sont pas prononcés. Les membres des communautés de base pensent que quand ils sont membres d'une association ou d'une communauté de base bien structurée, ils ont des avantages sociaux qu'ils tirent bien, et pourtant, ils sont au service des autres pour améliorer les conditions de vie du milieu³⁴

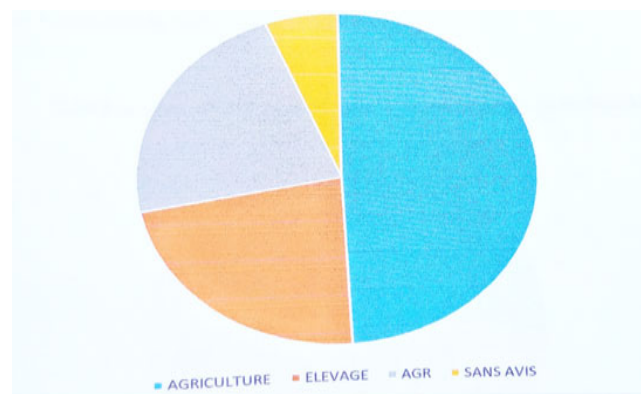
Interpretation de donnees



Source : Nos enquêtes réalisées en Juin 2018

Graphique n°3 : Appartenance à une communauté de base

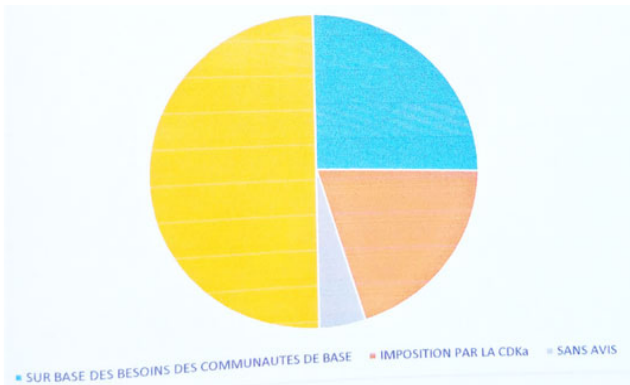
Au vu de graphique, tous nos enquêtés trouvés sur terrain font partie de l'une ou l'autre communauté de base.



Source: Nos enquêtes réalisées en Juin 2018

Graphique n°4 : Des activités pratiquées

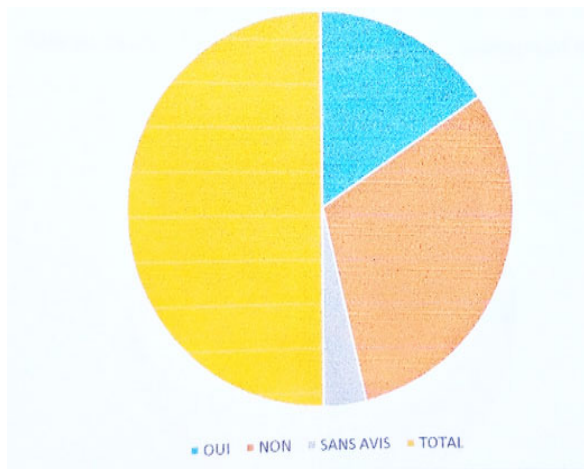
148 enquêtés soit 49,3% estiment que les cultures de maïs, manioc, niébé, et les cultures maraichères, sont les cultures les plus pratiquées par les communautés de base: 68 sujets soit 22,7% estiment que c'est l'élevage de lapin, de porc et de chèvre : 66 autres soit 22% parlent du petit commerce à partir des activités génératrices des revenus, et enfin 18 enquêtés soit 6 % n'ont pas su nous répondre, car pour eux, il y a beaucoup d'activités que les structures organisent. Remarquons avec Ndione Léon Michel que l'un des problèmes les plus graves auxquels le monde est confronté aujourd'hui est l'augmentation du nombre de personnes qui sont privées de toute possibilité de participation véritable à la vie économique, sociale, politique et culturelle de leurs communautés. Dans de telles conditions, une société n'est ni efficace, ni sûre.³⁵



Source: Nos enquêtes réalisées en Juin 2018

Graphique n°5 : Le choix des activités pratiquées

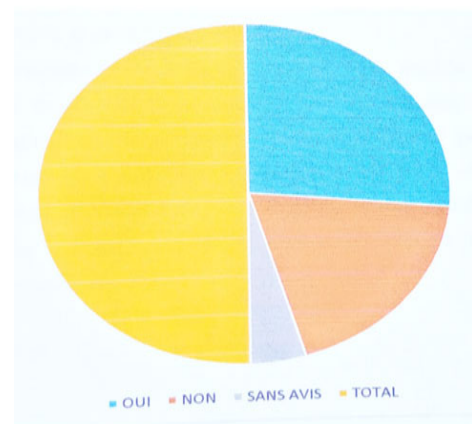
Au vu de ce graphique, il ressort que 153 enquêtés soit 51% estiment que le choix des activités réalisées sur terrain dépend en grande partie de la demande ou des besoins exprimés par les membres des communautés de base auprès de la CDKa afin d'intervenir ; et 120 sujets soit 40% pensent quant à eux que toutes les activités dans les communautés de base, sont une émanation de gestion de la CDKa ; enfin 27 enquêtés soit 9% ne se sont pas prononcés. Kabemba Tubelangane et Mbope Mingambengele, pensent que les communautés de base constituent le socle de tout développement intégral du milieu, et il revient à la population à la base de faire des analyses sur sa propre réalité et proposer des pistes de solution en termes de projet.³⁶



Source: Nos enquêtes réalisées en Juin 2018

Graphique n°6: Des activités organisées et de l'auto-prise en charge

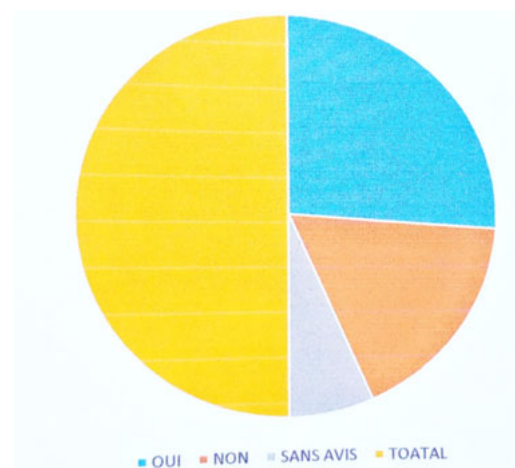
Au vu de ce tableau, nous remarquons que 186 enquêtés soit 62%, estiment qu'à voir les activités telles qu'elles sont conçues et réalisées à faible échelle, et aussi au retour les membres des associations ne se retrouvent presque pas du point de vue socio-économique, il est loin de confirmer que ces activités réalisées peuvent amener les membres des associations à l'autonomisation; 93 autres soit 31% quant à eux, affirment que petit à petit les membres finiront par être autonomes ; enfin 21 sujets soit 7% n'ont pas émis des avis,³⁷ Cependant, Narayan Parker Deepa éclaire l'opinion en remarquant que l'autonomisation est un processus qui inclut les gestionnaires des activités de développement et les bénéficiaires. Il souligne que la grande charge revient aux membres des Communautés de base, car ils sont responsables de leur propre développement.



Source : Nos enquêtes réalisées en Juin 2018

Graphique n°7 : De la structure d'accompagnement

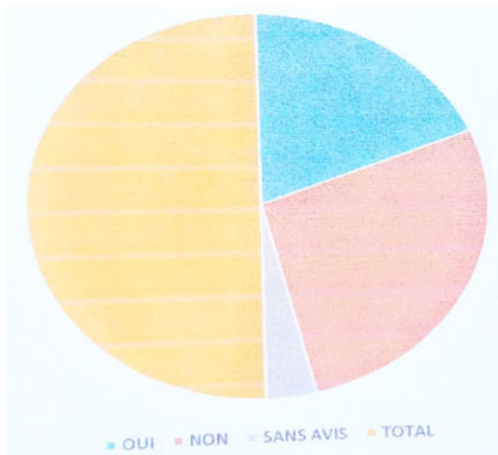
Au vu de ce graphique, nous remarquons que, 159 enquêtés soit 53% disent que toutes les communautés de base ont une structure qui les accompagne dans la réalisation de leurs activités, dans le cadre d'espérer c'est la CDKa; tandis que 115 sujets soit 38.3% ont donné un avis contraire en estimant que cet accompagnement est apparent mais au fond il n'y a pas d'encadrement, car des mesures de pérennité des activités n'existent pas. Il est vrai que la CDKa accompagne toutes les communautés ou les structures qui ont exprimé le besoin, mais cela ne signifie pas quelle doit prendre la place des membres des communautés pour tout exécuter, car nous avons constaté que les bénéficiaires sont attentistes des solutions venant de l'extérieur. Comme nous l'avons dit avec Kitaba-Kya-Ghoanys, les conditions de vie de la population du tiers monde. Des milieux ruraux laissent à désirer et par conséquent les ONG, leur viennent en appui pour améliorer leurs conditions de vie,³⁸ Kasama Chongo, qui est un acteur de développement des pays du Sud, argumente sa logique, en estimant que l'accompagnement des structures de développement doit tenir compte des besoins à la base, en vue d'un développement durable du milieu.³⁹ Les communautés de base doivent être stables tout au long de leur prestation, pour cela, elles organisent les différentes coordinations, c'est à dire différents services (organisation administrative particulière), pour une gestion quotidienne des affaires et éviter que les perturbations extérieures ne puissent pas les déstabiliser. Toutefois, elles gardent aussi des bons rapports avec la CDKa, car c'est elle qui assure leur financement des activités, des formations etc.



Source: Nos enquêtes réalisées en Juin 2018

Graphique n°8 : Du financement

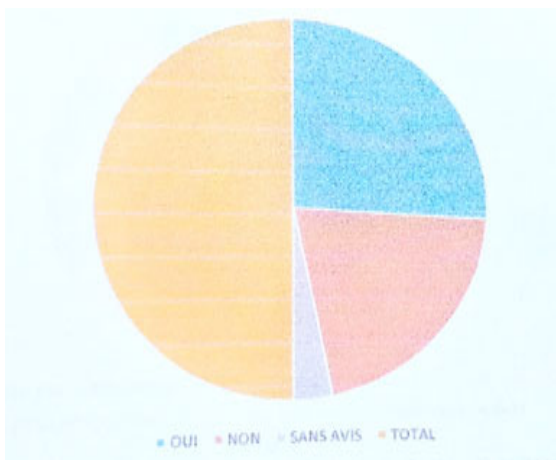
Ce graphique démontre que 157 sujets soit 52.3% que les structures encadrées par la CDKa, reçoivent de financement pour la réalisation des activités ; 104 enquêtés soit 34.7% estiment qu'ils ne reçoivent pas le financement ; enfin 39 sujets soit 13% ne se sont pas prononcés. Toutefois il importe de remarque que certains intrants agricoles pour les travaux (arrosoirs, houe, etc.) ont été distribué aux communautés de base; mais la hauteur du financement reste un sujet tabou car personne ne s'est prononcée la dessus.



Source: Nos enquêtes réalisées en Juin 2018

Graphique n°9 : De l'appui par la CDKa

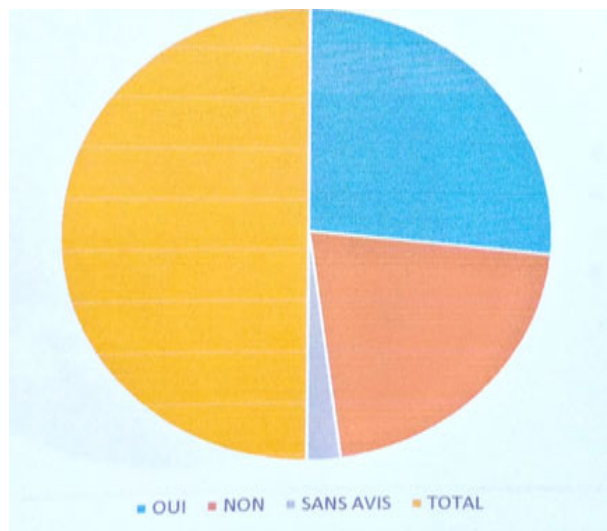
Au vue de ce graphique, nous remarquons que 165 enquêtés soit 55% estiment que la CDKa n'encadre pas convenablement les structures de base dans la mesure où elle n'intervient que quand une activité est organisée, c'est-à-dire financée, et n'est rien organise elle tourne dos; 114 enquêtés soit 38% donnent un aval positif en disant que la CDKa les appuie convenablement ; enfin 21 sujets soit 7% n'ont pas donné de réponse. Enanga Wolir Hervé, pense que l'auto-prise en charge nécessite un accompagnement continu, c'est-à-dire une permanence des encadreurs et des encadrés, dans la collaboration et en faisant une analyse des besoins fondamentaux du milieu et proposer des solutions avec l'aval des bénéficiaires,⁴⁰



Source: Nos enquêtes réalisées en Juin 2018

Graphique n°10 : De l'opinion sur le travail abattu par la CDKa

Ce graphique donne l'image telle que, 156 enquêtés soit 52% disent que la CDKa travail convenablement dans l'accompagnement des donné un avis négatif ; et Communautés de base ; 125 sujets soit 41.69% ont 19 sujets soit 6.4%, ne se sont pas prononcés.



Source: Nos enquêtes réalisées en juin 2018

Graphique n°11: L'atteinte de l'autonomisation par les communautés de base avec l'appui de la CDKa

Au vu de ce graphique, nous remarquons que 159 sujets soit 53% estiment que les communautés de base sont loin d'atteindre leur autonomisation d'autant plus qu'il n'y a pas un enchainement permanent d'activités, outre les activités génératrices de revenus qui sont activement à charge des ménages; 129 enquêtés soit 42.7% croient que la CDKa peut amener les communautés de base à une autonomisation ; enfin 13 autres soit 4.3% se sont abstenus de nous répondre. A ce propos, Carette Jean et Louis Plamondon donnent leur contribution en remarquant qu'il est facile de prétendre atteindre l'autonomisation des communautés de base, mais difficile d'arriver à l'auto- prise en charge, car les membres de la communauté, connaissent mal leurs besoins qui sont multiples et qu'il faut les hiérarchiser puis chercher d'abord les solutions locales puis l'aide extérieure,⁴¹

Perspectives d'avenir

Il est Vrai que la CDKa s'est assigné une série d'objectifs afin d'aider les communautés de base à se prendre en charge, mais la réalité de terrain donne une autre image, c'est pourquoi, nous proposons :

- L'intégration des quelques membres des communautés de base dans l'équipe cadre de la CDKa, afin de donner la vraie image des Communautés;
- L'analyse des besoins du milieu par les membres des communautés de base, mais avec l'assistance des cadres de la CDKa ;
- La recherche d'abord des solutions locales aux problèmes du milieu avant de penser au financement extérieur ;
- Mobilisation des activités génératrices de revenu afin de résoudre les problèmes locaux
- La création d'un comité de suivi et évaluation au niveau locale (introspection); et cela n'exclut pas l'évaluation externe;
- Multiplier les formations sur les AGR, et les techniques culturelles.

Conclusion

En guise de conclusion nous disons que l'autonomisation des Communautés de base est un idéal et une priorité en matière de

développement, afin d'assurer le bien-être social des bénéficiaires à travers les activités de développement par l'Etat, et à défaut de celui-ci, les gestionnaires des ONG et les mêmes peuvent aussi le faire. Nous avons fait l'analyse succincte de la manière dont la communauté de base peut arriver à se prendre en charge sur base des moyens locaux disponibles, et à partir des ressources locales aussi disponible, et avons constaté que la plus part des bénéficiaires de sous-estiment et croient qu'ils peuvent se développer grâce à l'aide extérieure, oubliant que celle-ci vient seulement en appui. La Caritas développement Kananga connaît quelques les failles pour l'autonomisation des communautés de base, c'est le cas de la résistance de certains membres à cette politique d'autonomisation, le manque de dynamisme entre les structures et le manque de fonds de démarrage. Nous remarquons que la CDKa abat un travail intéressant pour amener les de basse, à une autonomie, mais celle-ci est loin d'être réaliste, car les statistiques à notre possession relatives à la CDKa et à l'autonomisation des communautés de base prouvent que 159 sujets soit 53% estiment que les communautés de base sont loin d'atteindre leur autonomie de base d'autant plus qu'il n'y a pas un enchaînement permanent d'activités, autres les activités génératrices de revenus qui sont activement à charge des ménages; 129 enquêtés soit 42.7% croient que la CDKa peut amener les communautés de base à une autonomisation; enfin 13 autres soit 4.3% se sont abstenus de nous répondre.

REFERENCES

1. Albertini, J.M., les mécanismes du sous-développement, initiation Economique, Ed Economie et Humanisme, et les Editions Ouvrières, Paris, 1967 ;
2. American heritage dictionaru of the english language, New York, Houghton mifing company, 2000, Sv, Empowerment
3. Archives du bureau du notaire de la Ville de Kananga, 2018 ;
4. Bakole wa Ilunga, Chemin de libération,3e Edition de l'Archidiocèse de Kananga, 1984 ;
5. Bawota CL. Programme actualisé de la CDKa de 2003 à 2005, Kananga ;
6. Brunel, S. Le développement durable, coll. Que sais-je , PUF, Paris, 2007 ;
7. Carette Jean et Louis Plamondon, de l'autonomie à l'auto-prise en charge, 1989, Ed Santé mentale ;
8. Carney Nelle; seventy yearty of hop, serventy years of success. The journal of réhabilitation, 1990;
9. Doucin M., Les ONG : le contre-pouvoir, éd Toogezzer, Paris, 2007 ;
10. Enanga Wolir Hervé, L'auto-prise en charge de la jeunesse, éd Septembre, 2016 ;
11. Fontanelle et al, les ONG ou l'homme au cœur d'une mondialisation solidaire, le Harmattan, Paris, 2009 ;
12. Freidson Eliot. La Profession médicale, Paris, Payot, 1984 ;
13. Hardina D. « participation to empowerment protice ». A historical overview journal of Community, Patrice, Paris, 2003;
14. Kabemba Tubelangane et Mbope Mingambengele, les goulots d'étranglement du développement communautaire dans la collectivité rurale de Muanzangoma-Demba » in Annales de l'ISP-Kananga, vol 2, Avril 1998 ;
15. Kalunga Mawazo Bienvenue et Kazadi Kimbu Timothée, les methodes de recherches et d'analyse en sciences sociales et humaines, EDUPC-Kinshasa, 2013 ;
16. Kasama Chongo Anaclat, Acteurs locaux : moniteurs du développement des pays du Sud, cas de la RDC, Ed publibook, Paris, 2007 ;
17. Kosciulek J.F. et Mezma."Structural analysis of the consumer- direct theory of empowerment. Rehabilitation consulting, Bulletin, USA, 2001 ;
18. Kosciulek,J, F ; Structural equation model of the consumer directed theory of emppowerment , in a vocational rahabilitation context, billetin,2005;
19. Miteyo Nyenge, B., Regard sur les ceuvres caritatives et Sociales de développement au sein de l'Eglise catholique en RDC, s.éd ;
20. Narayan -Parker Deepa: autonomisation et réduction de la pauvreté: outils et solutions pratiques ; éd Saint martin, Canada; 2004 ;
21. Ndione Léon Michel, Apport des activités génératrices de revenus dans l'amélioration des conditions socioéconomiques des femmes handicapées motrices de la commune de bambey. Etudié à partir de l'association féminine des handicapés moteurs de la commune de bambey, Ecole nationale de développement sanitaire et social/ Dakar-Diplôme d'Etat d'Assistant Social 2007 ;
22. Rappaport, J. In praise of a paradox: asocial policy of empowerment ouer prevention. American journal of community, 1988;
23. Rapport de la division des affaires sociales, 2018,
24. Rocap. J, les ONG partenaires nécessaires, in DUCROUX, AM, les nouveaux utopistes du développement durable, Coll. Atlas/monde, Co-Ed, Paris, 2002 ;
25. Ryfman PH. , les ONG. éd. La découverte, Coll. Repères, Paris 2004 ;
26. SARFATTI LARSON Magali, The Rise of Professionalism. A Sociological Analysis. Berkeley/ Los Angeles/ Londres, University of California Press, 1997;
27. Wehmeyer, ML ;self-determination and the empowerment of people with disabilities, American rehabilitation, USA, 2004;
28. Wermeyer ML, self deternation and individuals with severe disabilities: Reexamining meoning and Misinterpretations, Research and Patrice for persons with severe Disabilities, USA, 2005;
29. Wermeyer ML., et coll, the self-determined corers development model: A pilot study journal of Rehabilitation, USA, 2003;
30. www.Com. Larousse illustre, mise à jour le 16/06/2024
31. www.Org. Conception sociologique de l'autonomisation, mis à jour le 16/09/2020, à 19h
32. www.Org. Méthode des quotas mis à jour le 11/09/2020 à 12 Heure 27
